



Motion pour la réduction de la production et de la consommation de plastique

Motion présentée par le Groupe majoritaire

Séance plénière du 12 novembre 2018

Le 24 octobre 2018, les députés européens ont voté à la majorité pour l'interdiction des produits en plastique à usage unique (couverts, assiettes, pailles, mélangeurs de cocktail, tiges de ballons gonflables ou encore touillettes).

Aujourd'hui, 269 000 tonnes de plastiques flottent à la surface de l'océan et 80 à 90 % de ces déchets sont constitués de polyéthylène (PET), un plastique utilisé dans les emballages. En 2050, on estime qu'il y aura plus de plastique que de poissons dans l'océan.

En effet, la consommation de plastique a été multipliée par 20 dans les cinquante dernières années et représente aujourd'hui 6% de la consommation mondiale de pétrole. Chaque année, les Européens produisent 25 millions de tonnes de déchets plastiques, dont seuls moins de 30 % sont collectés en vue de leur recyclage.

Ces plastiques se retrouvent jusque sur nos tables et dans nos poumons, les microplastiques et perturbateurs endocriniens étant présents dans l'air, dans l'eau et dans les aliments, sans que nous n'en connaissions encore toutes les conséquences pour notre santé.

Les matières plastiques peuvent contenir des substances reconnues comme étant des perturbateurs endocriniens. Les enfants sont particulièrement sensibles à ces perturbateurs endocriniens, d'autant plus qu'ils sont en cours de croissance et que l'exposition est quotidienne et prolongée. La migration des molécules de synthèse (bisphénols et phtalates, notamment) dans l'alimentation est favorisée par la chaleur, les aliments gras ou acides.

Au regard de ces enjeux et du principe de précaution, nous devons repenser notre production de plastique et la gestion des déchets qui en découle.

Le Département de la Gironde est lui-même engagé dans une politique visant à réduire l'utilisation du plastique. Dans les collèges, la charte de la restauration scolaire promeut une



restauration de qualité, privilégiant les circuits courts, le bio, la qualité des repas ; luttant contre le gaspillage alimentaire.

Le Département poursuit son action en réduisant l'utilisation de vaisselle ou contenants en plastique lors de l'organisation d'événements institutionnels ou publics mais aussi au sein de son fonctionnement institutionnel (réunions, plénières...)

Pour aller plus loin, le Département étudie également la possibilité de remplacer les barquettes plastiques des entrées/desserts par des barquettes végétales dans les cantines scolaires et a pris contact avec la commune de Blanquefort utilisant ce type de produit pour étudier cette option.

Ces mesures participeront à la réduction des déchets et à la diminution de la pollution plastique dans l'environnement et dans notre vie quotidienne, réduisant ainsi les risques pour la biodiversité mais aussi pour notre santé.

C'est pourquoi nous appelons la mise en place de mesures nationales, appliquant en priorité le principe du pollueur payeur, afin de contraindre la propagation du plastique dans les milieux naturels :

- Le soutien de la France à l'interdiction des plastiques à usage unique au conseil de l'Union Européenne en vue de l'adoption d'une directive européenne.
- Le financement par les producteurs de déchets plastiques du nettoyage de ces déchets.
- L'obligation pour les industriels producteurs de plastique d'utiliser d'autres matériaux dans leur production afin de diminuer la production plastique à la source mais aussi de réduire l'utilisation des contenants alimentaires en polystyrène expansé et de remettre en place un système de consigne.
- La restriction de l'usage intentionnel de micro-plastiques dans les cosmétiques ou les détergents puis l'interdiction large de tous les ingrédients micro-plastiques.



- Des objectifs standardisés et chiffrés pour la collecte sélective et le tri des déchets.
- La mise en place d'objectifs de ré-employabilité ou de recyclabilité de l'ensemble des emballages plastiques en commençant par l'introduction d'un objectif de collecte de 90% des bouteilles en plastique à l'horizon 2025.